

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016

**Membres présents :** Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE - BULLIAT - Mmes LORON - DEFNET – GUILLET – MAISONNEUVE - PERRET – PRALUS - Mrs TOURNISSOUX – PASCAL – RECOUDES - RINGUET

**Membres excusés :** Mmes CHAVY - GUILLON - Mr PERRET

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier PASCAL

Après lecture le compte rendu de la séance du 19 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Affaire Savoye / Foillard
- 4) Délibération modifiant les limites cadastrales du collège
- 5) Personnel communal
- 6) Questions diverses



#### **1) Demande de subvention**

**1.1** Monsieur DAUTUN expose au Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'association boulistes. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 110.84€ TTC ;

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de verser à l'association boulistes la somme de 110.82€ correspondant à une subvention exceptionnelle.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

#### **2) Travaux divers**

**4.1** Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'un devis du SYDER concernant le renforcement du réseau électrique du poste situé « 70 rue Ronsard ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant 92.45€ par an pendant 15 ans.

**4.2** Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'un devis du SYDER concernant le renforcement du réseau électrique d'un poste situé lieudit « Le Clachet ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant 856€ par an pendant 15 ans.

4.3 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'un devis du SYDER concernant le renforcement du réseau électrique d'un poste situé lieudit « Morgon ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant 1 386.72€ par an pendant 15 ans.

4.4 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'un devis du SYDER concernant le remplacement du coffret modulaire et la pose d'une horloge astronomique dans une armoire située lieudit « Les Grands Cras ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant 748€.

4.5 Monsieur DAUTUN donne lecture d'un devis de Robin PETIT, paysagiste, concernant des travaux d'abattage d'arbres au boulo-drome, des travaux de plantations et d'entretien de nouveaux arbres. Le montant du devis s'élève à la somme de 1 722€ TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

4.6 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de Sébastien BLUON concernant le remplacement des fenêtres de la façade Est de l'école primaire. Deux devis sont présentés. Le premier pour l'installation de nouvelles fenêtres en bois d'un montant de 35 190€ HT et le second pour la pose de fenêtres en aluminium d'un montant de 37 308€ HT. Le Conseil Municipal souhaite avoir d'autres devis avant de prendre une décision.

4.7 Monsieur DAUTUN donne lecture d'une proposition de commande de panneaux de ville « très Beaujolais » d'un montant de 160€ TTC l'unité. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision pour l'instant. Cette proposition sera étudiée lors de l'aménagement des entrées du village.

4.8 Monsieur LAMURE présente au Conseil Municipal un devis de la SOGEDO concernant la pose d'une télésurveillance pour surveiller les anomalies de fonctionnement du poste de relevage situé « Pré Jourdan ». Le montant du devis s'élève à la somme de 2 649.90€ TTC. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à ce devis et propose de demander à un riverain du lotissement Pré Jourdan pour alerter la Mairie en cas de dysfonctionnement.

4.9 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de la SOGEDO relatif au remplacement du dégrilleur de la station d'épuration par un dégrilleur automatique avec une maille de filtration plus fine. Le montant du devis s'élève à la somme de 19 644.90€ HT. Le Conseil Municipal accepte le devis.

### **3) Affaire Savoye / Foillard**

Monsieur DAUTUN demande à Monsieur le Maire de se retirer le temps d'exposer au Conseil Municipal l'affaire qui oppose la famille Foillard et la Commune.

Monsieur SAVOYE s'étant retiré de la salle, Monsieur DAUTUN expose au Conseil Municipal qu'un recours contentieux a été déposé par la famille Foillard à l'encontre d'une décision de la Commune sur la non-opposition d'un dossier d'urbanisme délivré à Monsieur SAVOYE en date du 20 décembre 2011.

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que Monsieur SAVOYE doit déposer une nouvelle déclaration préalable et qu'il convient de désigner un élu pour l'instruction de ce dossier et pour la signature de la décision au nom de la Commune.

Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur LAMURE, adjoint à l'urbanisme, pour signer les décisions dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 1 abstention,

**DESIGNE** Monsieur LAMURE pour instruire la nouvelle déclaration préalable déposée par Monsieur SAVOYE et signer la décision au nom de la Commune.

#### **4) Délibération modifiant les limites cadastrales du collège**

Monsieur DAUTUN soumet au Conseil Municipal le plan du projet de découpage parcellaire du collège J.C. Ruet, présentant la principale partie de la parcelle cédée au Département du Rhône et les deux autres parties conservées par la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**ACCEPTE** ce projet de découpage parcellaire du collège J.C. Ruet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **5) Personnel communal**

5.1 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal de l'embauche de M. François De BOISSET pour palier à l'absence d'un agent du service technique. M. François De BOISSET est recruté en CDD pour une période de six mois à compter du 5 septembre 2016, à raison de 35 heures hebdomadaire.

5.2 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal de la prolongation de l'arrêt de travail de l'agent Bernard SABLY jusqu'au 31 octobre 2016.

5.3 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal de la prolongation de l'arrêt de travail de la secrétaire générale jusqu'au 30 septembre 2016.

5.4 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que le secrétariat de mairie sera fermé les jeudis après-midi des 15, 22 et 29 septembre 2016.

5.5 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que pratiquement tous les intervenants NAP de la dernière année scolaire sont à nouveau présents. Il précise qu'il manque un intervenant pour le jeudi.

#### **6) Questions diverses**

6.1 Monsieur LAMURE donne lecture de deux courriers de riverains du hameau « Corcelette », M. et Mme PLASSE et M. et Mme FOREST, relatif aux écoulements des eaux pluviales suite aux derniers orages. Monsieur LAMURE précise que des travaux sont à l'étude en collaboration avec la CCSB. Un courrier expliquant la situation leur sera envoyé prochainement.

6.2 Madame PERRET fait part au Conseil Municipal d'un problème de grille de récupération des eaux pluviales qui serait mal placée à l'entrée du lieudit « le Clachet ».

6.3 Madame MAISONNEUVE informe le Conseil Municipal que le spectacle du « Patapouf bleu » qui a eu lieu le 31 juillet dans la cour du château était magnifique mais peu de spectateurs, peut-être en raison du choix de la date en pleine période estivale.

6.4 Madame MAISONNEUVE s'interroge sur la possibilité d'installer l'écran géant, pour la diffusion de l'opéra en 2017, dans la cour du château.

6.5 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal de la visite du Préfet pour constater les dégâts causés par les orages sur le vignoble.

6.6 Monsieur PASCAL tient à remercier Madame MAISONNEUVE pour son dévouement dans l'organisation du spectacle du « Patapouf bleu ».

6.7 Madame DEFNET informe le Conseil Municipal qu'un conteneur poubelles restant continuellement sur le bord de la route au lieudit « Corcelette » rend la circulation dangereuse car les véhicules doivent se déporter pour éviter ce conteneur. Le Conseil Municipal demande à ce qu'un courrier soit envoyé à ce riverain.

6.8 Madame DEFNET informe le Conseil Municipal que le chemin rural allant de « Corcelette » au lieudit « Douby » est impraticable car non entretenu par les riverains.

6.9 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la moquette de la salle d'évolution et du hall d'entrée de l'école maternelle a été enlevée.

6.10 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal de son rendez-vous avec la S.E.B. pour étudier l'installation de vidéo phone aux écoles maternelles.

6.11 Madame PRALUS va décaler l'emplacement du poissonnier, sur le marché du jeudi, afin que l'eau coulant de son stand se jette dans la grille.

6.12 Madame LORON informe le Conseil Municipal que la commission village fleuris a fait le tour de la commune mardi 6 septembre et que tout s'est bien déroulé. Elle précise que cette commission a fait part de conseils, notamment pour le choix de plantation d'arbres dans l'enclos du daim. Madame LORON souhaiterait que les eaux ruisselantes dans le parc soient canalisées afin de ne plus détériorer les allées.

6.13 Madame LORON informe le Conseil Municipal que la commission « listes électorales » se réunira le mardi 20 et le mercredi 21 septembre.

6.14 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal qu'un devis sera prochainement établi pour le remplacement de la chaudière du château de la Mairie.

6.15 Monsieur SAVOYE rappelle que le Conseil Municipal est invité à la soirée organisée par le Cru Morgon à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'appellation « Morgon ».

6.16 Monsieur SAVOYE rappelle au Conseil Municipal la réunion qui aura lieu le jeudi 8 septembre avec toutes les communes, la CCSB, la CCHB et la commune de Saint-Georges-de-Reneins.

6.17 Monsieur DAUTUN fait part au Conseil Municipal d'un courrier de « Amada – Raid Bleu » annonçant l'organisation de leur 30<sup>ème</sup> Raid Bleu qui aura lieu du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

6.18 Monsieur DAUTUN donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2016-A53 fixant des mesures de protection des personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques.

6.19 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de riverains usagers du chemin communal situé entre la VC n° 204 et la VC n° 213 demandant la remise en état du revêtement.

6.20 Monsieur DAUTUN donne lecture du courrier de M. CREN et Mme GUIFFRAY relatif à une demande d'installation d'un miroir à leur sortie de cours. Le Conseil Municipal accepte et précise que l'achat du miroir est à leur charge.

6.21 Monsieur SAVOYE donne lecture d'un courrier de M. et Mme CARTILLIER relatif à la forte circulation et la vitesse excessive des véhicules dans la rue Ronsard. Un panneau de limitation de vitesse à 30 sera installé en amont du rétrécissement de la rue Ronsard.

6.22 Prochaines dates du Conseil Municipal :

- Mercredi 12 octobre 2016 à 20h15
- Mercredi 9 novembre 2016 à 20h15
- Mercredi 14 décembre 2016 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.